

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 126 (2018)

Artikel: De la terre nourricière au paysage culturel, Lavaux patrimoine mondial de l'UNESCO
Autor: Dresco, Jean-Pierre / Bovy, Bernard / Vallotton, Jean-Marc
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-954838>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**JEAN-PIERRE DRESCO, AVEC LA COLLABORATION DE BERNARD BOVY,
JEAN-MARC VALLOTTON ET EMMANUEL ESTOPPEY**

DE LA TERRE NOURRICIÈRE AU PAYSAGE CULTUREL, LAVAUX PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Le regard que nous portons aujourd'hui sur les paysages et les œuvres humaines est profondément différent de celui des hommes qui les bâtirent ou les transformèrent.

Imaginons l'état d'esprit des moines il y a un millénaire, face à ce versant abrupt, rocailleux, couvert d'une forêt broussailleuse. Comment se fait-il que l'on décide d'engager des travaux sur ces terrains improbables? Manque-t-on de terres appropriées ou simplement a-t-on évalué à sa juste valeur le potentiel de cette exposition favorable, tournée vers le soleil et le lac? Utilise-t-on du mortier de chaux ou les premiers murs sont-ils montés à sec? Nous ne le saurons jamais, les constructions originales ayant disparu sous les nombreuses réparations et reconstructions.

L'attitude des constructeurs de l'époque est avant tout pragmatique. Toutes les dispositions sont prises pour limiter les efforts et les dépenses, en s'adaptant le mieux possible au terrain par un savoir-faire d'intégration tiré de l'expérience et adapté aux moyens. Au cours des siècles suivants – en fait jusqu'à la mécanisation du XX^e siècle – les méthodes de mise en valeur de Lavaux se perpétuent, vraisemblablement sans changements fondamentaux.

En revanche, le regard porté sur le paysage évolue sensiblement. Le XIX^e siècle voit plusieurs pays du nord de l'Europe s'industrialiser lourdement avec des conséquences écologiques désastreuses. Le *smog*, la suie et la paupérisation deviennent tels que les poètes s'en émeuvent tandis que le « Grand Tour » conduit les artistes et les fils de bonnes familles à travers la Suisse, notamment le long du Léman, sur la route de l'Italie. Ils découvrent en passant une nature encore apparemment intacte et leurs récits révèlent au monde une réalité que les autochtones reprennent peu à peu à leur compte. Les rives du Léman, et particulièrement ses vignobles en terrasses, apparaissent alors dans les poèmes, romans, peintures, par lesquels cette terre sert de décor à un monde idéalisé. Il faudra attendre la seconde moitié du XX^e siècle pour que ce paysage soit reconnu par des mesures de protection. Le peuple vaudois votera trois fois à ce sujet: en 1977, suite à l'initiative « Sauvez Lavaux » lancée par la Fondation Franz Weber, en 2005 pour la confirmer, et enfin, en 2014 dans le cadre d'un contre-projet cantonal, aboutissant à la situation légale actuelle.

LE PATRIMOINE MONDIAL ET LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

L'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science, la culture et la communication) est une agence spécialisée du système des Nations Unies. Elle est le principal forum pour participer à la coopération internationale en matière de culture. Elle est l'enceinte de référence en ce qui concerne la culture au niveau global. L'UNESCO est la dépositaire des principaux textes normatifs, dont notamment la « Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel » en 1972. En 1992, sont prises de nouvelles dispositions relatives aux « paysages culturels », catégorie dans laquelle entrera le site « Lavaux, vignoble en terrasses ». La Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a, quant à elle, pour objectif principal de sauvegarder les pratiques, représentations, expressions, savoirs et savoir-faire que les communautés, les groupes et, dans certains cas, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. La Fête des Vignerons est inscrite depuis le 1^{er} décembre 2016 sur la « Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité ».

Les exigences de l'UNESCO à la candidature au patrimoine mondial sont rigoureusement définies. Au-delà d'une description pluridisciplinaire détaillée, il s'agit de démontrer que le bien proposé présente une « exceptionnalité » répondant à des critères prédéterminés. Lavaux correspond à trois d'entre eux : « apporter un témoignage exceptionnel sur une tradition culturelle... », « offrir un exemple éminent d'un type de paysage illustrant une période significative de l'histoire humaine », et « être un exemple éminent de l'utilisation traditionnelle du territoire, qui soit représentatif d'une culture ou de l'interaction humaine avec l'environnement »¹.

Les candidats à l'inscription au patrimoine mondial doivent en outre démontrer l'authenticité et l'intégrité du bien proposé, le comparer à des lieux équivalents, puis décrire toutes les mesures légales garantissant le maintien de ses qualités actuelles. Enfin, pièce essentielle de la candidature, un « Plan de gestion du Bien » expose toutes les dispositions et projets favorisant les dynamiques indispensables au maintien de la vie sociale et économique du périmètre, et surtout, de la conservation des qualités exceptionnelles ayant justifié l'inscription.

LE CHEMIN DU SUCCÈS

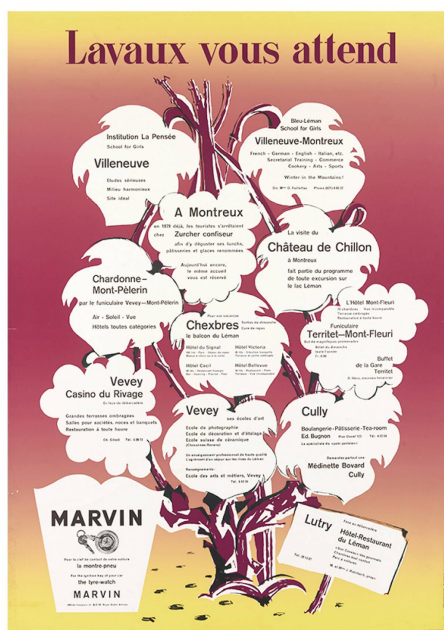
L'inscription de Lavaux au patrimoine mondial par l'UNESCO est évoquée dès 1999, période au cours de laquelle de nombreux prétendants s'intéressent à cette reconnais-

¹ Voir *Lavaux. Vignoble en terrasses*, Lausanne : Association pour l'inscription de Lavaux au patrimoine mondial de l'UNESCO, Lausanne : Favre, 2007.

sance prestigieuse. Les vigneron·ne·s concernés s'en émeuvent et l'un de leurs représentants, en février 2000, dépose une interpellation au Grand Conseil vaudois. Mais il faudra attendre début 2003 pour que l'idée prenne forme, suite à la demande de l'UNESCO à ses pays membres d'établir une liste indicative, annonçant les candidatures qu'ils souhaitent présenter. Le chef du Département vaudois des infrastructures charge alors une équipe de passionnés locaux de constituer un dossier qui est rapidement réalisé et déposé à Berne en décembre 2004. Parmi de très nombreuses propositions, le Conseil fédéral choisit Lavaux, vignoble en terrasses et quatre autres dossiers : La Chaux-de-Fonds et Le Locle (urbanisme horloger), les chemins de fer rhétiques dans les paysages de l'Albula et de la Bernina, les sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes et, enfin, l'œuvre architecturale de Le Corbusier.

À la suite de cette décision, le groupe d'origine se mue en « Association pour l'inscription de Lavaux à l'UNESCO » (AILU) et mandate une équipe de spécialistes chargée de l'élaboration du dossier de candidature. Le travail débute dès le printemps 2005 afin de répondre au calendrier fixé par la Confédération qui s'est engagée à déposer le dossier à la fin de la même année. Les délais sont extrêmement serrés et la table des matières du dossier définie dès le mois de mars 2005. La rédaction des chapitres généraux (identification, analyse des critères de l'inscription et de l'exceptionnalité du site, gestion future, etc.), ainsi que l'élaboration des cartes nécessaires à la présentation du site, sont réparties au sein de l'équipe opérationnelle entre le coordinateur, le bureau d'urbanisme, la rédactrice, avec l'appui du graphiste. L'important chapitre de la description du bien est confié à une trentaine de spécialistes, chacun décrivant le périmètre de Lavaux sous l'angle particulier de l'histoire, des arts, des sciences naturelles, des sciences humaines, sociales et techniques. Cette approche largement pluridisciplinaire révèle les multiples facettes du site, ainsi que des spécificités soutenant la démonstration de son exceptionnalité, de son intégrité et de sa bonne conservation. Dès le début de l'automne, l'ensemble des contributions s'insère dans un dossier apprécié très favorablement par les experts chargés de son examen, du fait justement de la complémentarité des collaborations.

Le 21 décembre 2005, une délégation de l'AILU et deux de ses mandataires dépose la candidature au siège de l'UNESCO à Paris. À partir de là s'engage une longue procédure d'analyse des requêtes par les spécialistes de l'UNESCO, avec notamment une visite de trois jours sur place, au mois d'août 2006. Et, le 28 juin 2007, l'Assemblée générale, siégeant à Christchurch en Nouvelle Zélande, en présence de deux représentants des promoteurs de l'inscription et de l'Ambassadeur de Suisse à l'UNESCO, adopte à l'unanimité la candidature de Lavaux. La nouvelle est saluée par toutes les cloches de la région, suivie le 22 septembre d'une grande fête populaire sur la place d'Armes de Cully.



F. Selhofer, graphiste, et Jobin Dupertuis, *Lavaux vous attend*, Lausanne, env. 1950, affiche 128 x 91 cm.

DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE

Les structures de gouvernance s'organisent dès l'année suivante. Un responsable du site est nommé, appuyé plus tard par une commission représentant l'État, les Communes, les professionnels de la vigne et les habitants de la région. Leur rôle est de concrétiser les mesures envisagées par le plan de gestion et de le prolonger par des initiatives favorisant le dynamisme de Lavaux, condition essentielle de sa conservation.

La sauvegarde des qualités de ce territoire passe, tout d'abord, par une législation protectrice adaptée à tous les aspects de ses particularités. Les règles en matière de construction et d'aménagement sont ainsi déterminées, de manière à éviter les interventions malheureuses tout en permettant aux habitants de s'adapter à l'évolution de leurs activités – surtout en matière viticole – afin d'en garantir la survivance économique. Une législation tant cantonale que communale, garantissant le respect des engagements pris à l'égard de l'UNESCO, est mise en place. Une aide pratique est notamment créée sous la forme d'un guide architectural décrivant des modes d'intégration d'éléments nécessaires à la vie d'aujourd'hui. On élabore une stratégie facilitant le trafic et le parcage des véhicules. L'inscription donne également droit à l'installation sur l'ensemble du périmètre d'une signalétique réservée aux sites du patrimoine mondial.

L'impact économique de l'inscription sur la région est difficile à quantifier, bien que ses habitants constatent une augmentation du nombre de visiteurs. Les effets



Cully, 22 septembre 2007. De gauche à droite : Pascal Couchepin, conseiller fédéral, Pascal Broulis, conseiller d'État, Bernard Boyv, syndic de Chexbres et Hervé Barré, UNESCO-Centre du patrimoine mondial, CEP-tourisme durable.

sur le commerce viticole sont encore plus complexes à déterminer en raison de l'influence d'autres variables. Pour pallier ce manque de visibilité, l'équipe gestionnaire, en collaboration avec l'Université de Lausanne, développe un programme d'analyse du territoire, de ses habitants et de leurs activités, programme qui permettra de suivre les évolutions et, ainsi, d'anticiper les variations affectant la région.

Fort heureusement, l'inscription n'a pas provoqué l'afflux d'un tourisme de masse que connaissent plusieurs sites inscrits au patrimoine mondial dont le succès s'accompagne de dégradations irréversibles. Les hypothèses de « tourisme doux », avancées dans le dossier de candidature, se vérifient notamment par le succès du « petit train de Lavaux » et par l'apparition de plusieurs aménagements, dans les domaines viticoles, destinés à l'accueil des groupes pour des dégustations et des manifestations. D'autres formes d'œnotourisme, en cours de développement, sont à même de soutenir l'économie viticole tout en préservant le caractère intimiste d'activités de dimension familiale. Les visites du site bénéficient de guides spécialement formés ainsi que de systèmes électroniques de présentation. Les habitants collaborent à des ateliers participatifs, consolidant leur sentiment d'appartenance au site et contribuant à son bon développement.

Afin de promouvoir Lavaux, les responsables coopèrent activement avec les organisations viticoles régionales et nationales, et sont associés à plusieurs programmes européens, dont *ViTour Landscape* qui fédère les vignobles inscrits à l'UNESCO. D'autres projets, d'autres initiatives, se manifesteront sans doute à l'avenir et il est certain que la reconnaissance internationale obtenue grâce à cette inscription au patrimoine mondial favorisera la conservation de ce paysage culturel exceptionnel.